

Le guide pratique du compostage

en Drôme Ardèche

Réduire ses déchets tout en nourrissant le sol



SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets Ardèche Drôme

Trier - Traiter - Valoriser

Introduction

Savez-vous que nos déchets fermentescibles de cuisine représentent à eux seuls plus d'un tiers de nos poubelles d'ordures ménagères et que chacun d'entre nous apporte, chaque année, près de 40 kg de déchets verts en déchèteries ?

Grâce à la pratique du compostage, la collecte d'une partie de ces déchets pourrait être évitée et l'environnement ainsi protégé.



C'est pourquoi le SYTRAD et ses collectivités membres mettent à disposition, depuis plusieurs années, des composteurs individuels sur l'ensemble du territoire du Nord et Centre Drôme-Ardèche.

En compostant, vous produirez un amendement naturel pour votre jardin ou votre potager, tout en préservant votre environnement.

Afin de vous accompagner dans votre démarche, vous retrouverez dans ce guide des conseils et des solutions pratiques.

Jour après jour, adoptez le réflexe compostage !

Sommaire

Qu'est-ce que le compostage ?.....	3
Pourquoi composter ?.....	4
Comment installer son composteur individuel ?.....	5
Quels outils utiliser ?	6
Que peut-on composter ?.....	7
Comment fabriquer un bon compost ?.....	9
Quels sont les «animaux» décomposeurs ?.....	11
Quels remèdes aux petits problèmes ?	13
Comment utiliser son compost ?	15
Comment composter autrement ?	17
Quelles sont les autres alternatives ?	18

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est une technique de valorisation des déchets organiques que l'on trouve dans sa cuisine, sa maison ou son jardin.

Il s'agit de reproduire ce qui se passe naturellement dans une forêt, lors de la décomposition des végétaux et des insectes pour former la couche superficielle du sol, que l'on appelle Humus.

Ainsi, composter, c'est mélanger des déchets fermentescibles qui, en présence d'oxygène et sous l'action de microbes, de champignons, de vers de terre, d'insectes, etc... se transforment en une matière proche du terreau.

Composter, c'est également organiser et contrôler ce processus de transformation pour en accélérer le déroulement.



Pourquoi composter ?

Composter permet de :

- ➡ Valoriser ses déchets organiques en toute autonomie et à domicile.
- ➡ Produire un amendement naturel, de qualité et gratuit pour son jardin et son potager. Le compost améliore la structure du sol, apporte les éléments indispensables au développement des plantes, favorise l'activité biologique du sol et limite les maladies des plantes. Il est donc une très bonne alternative aux engrais chimiques.
- ➡ Réduire le remplissage des sacs d'ordures ménagères.
- ➡ Diminuer la quantité des déchets collectés et traités par la collectivité. L'impact des déchets sur l'environnement et leurs coûts de traitement sont ainsi réduits.
- ➡ Limiter les allers-retours en déchèteries.



Le compostage ...

... est un processus naturel de décomposition des matières organiques (feuilles, herbes, épluchures...) par des animaux décomposeurs (micro-organismes, bactéries, champignons, vers...).

Comment installer son composteur individuel ?

Le composteur doit être placé :

- ➔ À même le sol pour faciliter la colonisation par les vers de terre et les insectes.
- ➔ Ni trop près et ni trop loin de votre maison pour combiner facilité d'accès et agrément.
- ➔ À mi-ombre et à l'abri du vent pour éviter le dessèchement du compost.
- ➔ Sur un endroit plat, bien drainé pour éviter l'accumulation d'eau.

Avant l'apport des premiers déchets, il est conseillé de déposer quelques branches dans le fond du composteur afin de permettre une aération naturelle à la base du tas.



Geste pratique :

Bien utiliser
son composteur !



Votre composteur est conçu pour accueillir les déchets organiques ménagers. Il n'est pas adapté pour les grandes quantités de déchets de jardin : pensez à les apporter à la déchèterie.

L'apport des produits se fait par le haut du silo, en soulevant le couvercle. En période de non chargement, le couvercle du composteur peut être maintenu fermé, sauf si le compost est sec et que les pluies peuvent l'humidifier.

Le compost s'extrait par l'ouverture d'un panneau, situé en bas du composteur.

Quels outils utiliser ?

Le compostage est un processus simple qui ne nécessite pas d'outillage particulier. Néanmoins, en fonction du volume et de la nature des déchets organiques à déposer dans le composteur, les outils suivants peuvent vous être utiles :



1. Une poubelle, une bassine ou un petit seau (bio-seau) : pour récolter spécifiquement les déchets de votre cuisine et les intégrer aux autres déchets issus de votre jardin par exemple.
2. Une brouette ou un seau : pour transporter vos déchets de jardin ou votre compost.
3. Une cisaille ou un sécateur : pour réduire en petits morceaux les branches et tiges dures.
4. Une fourche : pour brasser et aérer le compost.
5. Un arrosoir : pour humidifier le compost lorsqu'il est trop sec.
6. Un tamis ou un grillage sur un cadre : pour tamiser le compost mûr.

Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques, en petits morceaux, sont compostables :

- Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abimés, etc...
- Les déchets de jardin : tontes de gazon (en quantité modérée), feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes non montées en graines, etc...
- Les déchets de maison : mouchoirs en papier et papier essuie-tout (en quantité modérée), cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), cendres de bois, sciure et copeaux de bois provenant de bois bruts non traités (pas d'agglomérés ni de contreplaqués), fleurs et plantes d'intérieur fanées, etc...



Quelques déchets se dégradent plus difficilement et demandent quelques précautions :

- ➔ **Les déchets très ligneux ou durs** (tailles, branches, os, noyaux, coquilles, trognons de choux, etc.) qu'il vaut mieux fragmenter ou broyer avant.
- ➔ **Les graines de certaines plantes** (tomates, potirons et quelques mauvaises herbes) qui se maintiennent en vie lors du compostage et qui peuvent germer à nouveau.
- ➔ **Les restes de viande et de poisson** qui peuvent tout à fait être compostés à condition qu'ils soient hors d'atteinte des animaux et qu'ils soient placés en petits morceaux dans le tas.
- ➔ **Les coquilles d'œufs** qui ne se décomposent pas dans l'immédiat, mais dont leur usure apporte des éléments minéraux dans le sol tandis que leur structure facilite l'aération.



Les déchets à ne pas composter...

- Les plastiques et tissus synthétiques, verres et métaux. Ils ne se dégradent pas, il faut donc absolument les écarter pour obtenir un compost de qualité.
- Le contenu des sacs d'aspirateur, les balayures de la maison, les poussières... étant principalement d'origine synthétique.
- Les bois de menuiserie et de charpente traités chimiquement, vernis ou peints.
- La litière pour chats et les couches-culottes qui ne sont pas entièrement biodégradables.
- D'une façon générale, aucun produit chimique, huile de vidange, etc... ne doit être mélangé au compost. Nombre de ces déchets peuvent être recyclés, déposez-les dans les conteneurs adéquats à la déchèterie.

Comment fabriquer un bon compost ?

Mélanger les contraires

Pour faire un bon compost, il faut mélanger des déchets possédant des caractéristiques opposées :

Les déchets carbonés	avec	les déchets azotés
Tailles, branches, pailles, écorces, feuilles mortes, sciure, copeaux, herbes sèches, papiers, cartons, etc.		Déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes, etc.
Les déchets humides	avec	les déchets secs
Déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes, etc.		Branches, paille, papiers, sciure, etc.
Les déchets grossiers	avec	les déchets fins
Tailles et déchets fibreux broyés, etc.		Déchets de cuisine, sciure et tontes de gazon, etc.

Surveiller l'humidité

Le compost doit être humide (comme une éponge pressée) mais sans excès.

Trop d'humidité empêche l'aération, ce qui a pour conséquence de freiner le processus de compostage et de dégager des odeurs désagréables. Pas assez d'humidité aboutit à un assèchement des déchets, les animaux décomposeurs meurent et le processus s'arrête.

Aérer les matières

Au cours du compostage, les animaux décomposeurs ont besoin d'oxygène. Ils sont asphyxiés si l'air ne circule pas dans la masse en compostage et remplacés par d'autres micro-organismes produisant des gaz malodorants et à effet de serre.

Deux solutions sont à mettre en oeuvre :

- ➔ Intégrer dans le mélange en compostage des **matières grossières** qui permettent une aération passive permanente des déchets.
- ➔ Réaliser un **brassage régulier** (notamment au début du compostage) lorsque l'activité des micro-organismes est la plus forte, puis tous les 1 à 2 mois à l'aide d'une simple fourche.

Le brassage favorise de plus le mélange des apports et une homogénéité de l'ensemble du tas (éviter les zones trop sèches ou trop humides).

Geste pratique : Contrôler son compost



Les 3 règles d'or du compostage ...

- Mélanger son compost pour éviter le tassement.
- Maintenir une humidité suffisante en arrosant légèrement le compost lorsqu'il est sec au toucher.
- Surveiller l'évolution du compost afin de déceler les excès d'humidité, les odeurs éventuelles...

Bien surveiller son compost est le secret de la réussite. L'apport de déchets frais est une bonne occasion d'examiner les produits en compostage. Une observation un peu attentive permettra de déceler un excès ou un déficit d'humidité, des zones mal décomposées, des odeurs...

À partir de là, les interventions sont faciles et prennent en général peu de temps.

Qui sont les «animaux» décomposeurs ?

Des organismes de petite taille...

- des bactéries,
- des champignons,
- des acariens (les oribates, les gamasides, etc.),
- des arachnides (araignées),
- des insectes (guêpes, coléoptères, larves d'insectes, etc.),
- des crustacés (cloportes par exemple),
- des escargots, taupes, musaraignes, campagnols, etc.

... indispensables au compostage

Ces êtres vivants sont indispensables au processus de décomposition de la matière organique, des excréments ou des sécrétions d'autres êtres vivants.

Leur rôle est primordial, car ils participent au recyclage de la matière organique. De plus, ils transforment les matières mortes et les restituent aux organismes vivants sous forme d'éléments minéraux.

Ainsi, ils « nettoient » l'environnement en décomposant des composés organiques toxiques ou des perturbateurs endocriniens, hormones... présents dans les sols.

Un signe que votre compost se porte bien :

il héberge de nombreux habitants tels que les cloportes, les vers de terre, les limaces ...



1. Limaces

2. Vers de terre

3. Araignée

4. Cloporte

5. Larves de Coléoptères

6. Forficule

7. Lule

8. Larve de Diptère

9. Punaise gendarme

Quels remèdes aux petits problèmes ?

<i>Symptômes</i>	<i>Causes</i>	<i>Remèdes</i>
Des odeurs désagréables se dégagent	Tas trop humide (trop d'eau ou d'herbe fraîche)	Ajouter des déchets secs et couvrir si possible
	Aération insuffisante	Incorporer des déchets structurants ou riches en carbone (feuilles mortes, pailles, brindilles, copeaux) et brasser plus fréquemment
Des moucheron sont présents autour du compost	Présence de viande, poisson en surface	Bien homogénéiser le tas
	Dans le cas contraire, signe de bonne activité biologique de votre compost (les larves de moucheron - les asticots - participent en effet au processus de dégradation des déchets organiques)	Continuer à apporter des déchets variés et mélanger régulièrement le compost
Des moisissures (filaments blancs) se développent	Tas trop sec	Arroser et mettre davantage de déchets humides (déchets de cuisine, herbes...)
Des animaux sont attirés par le compost	Mauvais recouvrement des déchets de cuisine ou présence de matières non recommandées	Recouvrir constamment les déchets de cuisine par des déchets secs et retirer les déchets non recommandés Mettre un grillage au fond ou fermer le composteur

<i>Symptômes</i>	<i>Causes</i>	<i>Remèdes</i>
Les déchets se décomposent mal	Déchets trop grossiers	Fragmenter ou broyer les déchets à problème afin de faciliter l'action des micro-organismes
	Tas trop tassé	Brasser et apporter des déchets structurants (petites branches...)
	Température trop basse ou exposition à l'assèchement	Fermer le composteur ou couvrir d'une bâche
	Manque d'azote	Ajouter des déchets riches en azote (épluchures de légumes, gazon...)



Comment utiliser son compost ?

Geste pratique :

Reconnaître
un compost mûr



Selon les déchets fournis, votre compost est mûr au bout de 6 à 12 mois.
Un compost mûr se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse. Sa texture est fine et friable.
Dans un compost mûr, vous n'arrivez plus à identifier les déchets de départ, à l'exception des déchets qui se décomposent difficilement (coquillages et coquilles d'oeufs entre autres, bout de bois).

Utiliser le compost à bon escient

➡ **Avant maturité** : disposer votre compost **en paillage** sur la terre, au pied des arbres ou sur des cultures déjà avancées. Attention à bien **attendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avant de l'incorporer au sol** car, immature, un compost peut nuire aux jeunes plants.

➡ **À maturité** : l'utiliser de deux manières différentes,

- soit l'épandre puis **l'incorporer au sol superficiellement** (sur 5 à 15 centimètres) dans le jardin potager ou au pied des arbres.
- soit le préparer pour **obtenir un support de culture** qui servira à repoter les plantes. Toutefois, ce support de culture doit être un mélange entre de la terre et votre compost. En effet, il faut absolument éviter de semer ou de planter directement dans le compost. Si certaines plantes comme les tomates ou les potirons peuvent s'en accommoder, la majorité des plantes ne le supportent pas.

Conseil...

L'utilisation du compost se fait au printemps car c'est à cette période que les vers sont les plus actifs pour transformer le compost en humus ou, à l'automne, pour préserver la terre des intempéries.



Bien doser le compost

- ➡ Au potager : pour alléger le sol, l'incorporer en tant qu'amendement organique dans les premiers centimètres de surface. Idéal notamment sur les plantes ayant un fort besoin en éléments nutritifs comme les artichauts, céleris, poireaux, cucurbitacées (concombres, cornichons, courges, courgettes, melons...), solanacées (aubergines, poivrons, pommes de terre, tomates...), maïs. Les endives, navets, radis, choux, mâche, oignons, échalotes et ails n'ont pas besoin de compost.
- ➡ Pour les arbres fruitiers : pour entretenir les espèces fruitières, répartir chaque année sous l'envergure des feuilles une couche de compost (à recouvrir également de paille). Ou encore, à l'occasion de plantation d'arbres ou de buissons fruitiers.
- ➡ Pour le jardin d'agrément (pelouse, massifs floraux...) : pour redonner de la vigueur au gazon, tamiser le compost en fines couches ou l'incorporer avec des semences pour une plantation.
- ➡ Pour les jardinières : utiliser-le en tant que support de culture pour le rempotage des plantes en pots et jardinières (1/3 de compost, 1/3 de terre et 1/3 de sable).



Comment composter autrement ?

Faire du paillage

- ➡ Les déchets verts (feuilles mortes, tontes de pelouse, tailles broyées...) peuvent être utilisés en paillage, solution moins exigeante en manipulations que le compostage en bac. Le paillage consiste à recouvrir le sol au pied des plantations sur une bonne épaisseur. Il diminue ainsi les besoins d'arrosage de 1/3, limite les herbes indésirables et libère fertilisants et humus en se décomposant.



Effectuer un compostage en tas

- ➡ Les déchets verts sont directement regroupés sur le sol afin de former un tas d'une hauteur variable (0,5 m à 1,5 m en moyenne). Cette technique offre une facilité d'utilisation (aucune contrainte de volume, déchets toujours accessibles et visibles...) mais également certains désagréments visuels, une exposition aux aléas climatiques et un compostage un peu plus long.

Participer au compostage collectif

- ➡ Ce type de compostage permet à chacun d'apporter de manière individuelle ses déchets organiques jusqu'à un composteur «partagé». Une pratique collective qui peut se réaliser à l'échelle d'une résidence (en pied d'immeuble), d'un quartier ou d'une institution (établissements scolaires, maisons de retraite...).
- ➡ Que l'initiative vienne d'une municipalité ou d'un groupe d'habitants, un projet de compostage partagé nécessite l'investissement et la coopération de tous les acteurs pour être mené à bien.



Quelles sont les autres alternatives ?

Utiliser les produits de taille

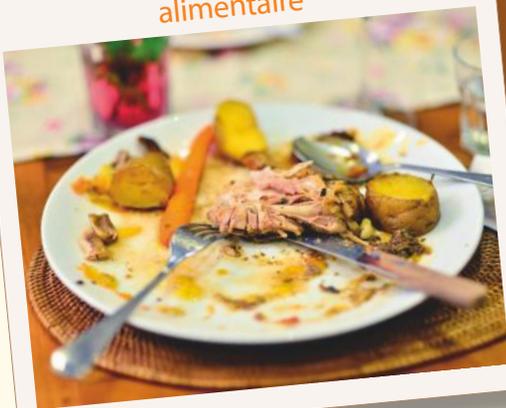
- ➔ Les produits de taille et les brindilles peuvent être utilisés dans le poêle, le barbecue ou la cheminée, à condition de ne pas brûler de végétaux frais : les faire sécher de 6 mois à 1 an avant de les utiliser. Attention, le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit !

Nourrir les animaux

- ➔ Les animaux familiers peuvent être nourris avec les déchets de cuisine ou de jardin : les chats et les chiens avec par exemple des restes carnés, du pain... et les poules et les lapins avec des épluchures, des déchets du potager ou encore des tontes de pelouse. Cela diminue la quantité de déchets organiques à traiter et limite ou évite l'achat de nourriture.



Geste pratique :
s'attaquer au gaspillage
alimentaire



Chacun de nous jette en moyenne 20 kg de nourriture par an, dont 7 kg de produits encore emballés auxquels il faut ajouter encore 13 kilos de restes de repas, fruits et légumes abimés, pain non consommé... **Certains gestes simples limitent ce gaspillage** : n'acheter que le nécessaire ; rester vigilant sur les dates de péremption ; éviter d'acheter des produits en trop grande quantité ; cuisiner ses restes de repas...

Créé en 1992, le SYTRAD (*SYndicat de TRaitement des déchets Ardèche Drôme*) assure une mission de service public : le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. A travers ses propres installations, constituées d'un centre de tri des collectes sélectives, de trois centres de valorisation organique des déchets ménagers résiduels et d'une installation de stockage des déchets non dangereux, le SYTRAD traite près de 160 000 tonnes de déchets par an.

Il s'engage également aux côtés de ses 12 structures intercommunales (représentant 341 communes et près de 510 000 habitants) en faveur de la réduction des déchets.

Le compostage est l'une de ces actions qui œuvrent efficacement à la réduction du volume des poubelles d'ordures ménagères.

Pour toutes questions sur le compostage :
compost@sytrad.fr
 SYTRAD - 7 rue Louis Armand
 26800 Portes-lès-Valence
 Tél : 04 75 57 80 00 - www.sytrad.fr

Rédaction et conception graphique :
 service communication du SYTRAD
 Crédit photos : QUADRIA / Shutterstock
 Source ADEME : « Faire son compost »
 Imprimerie DESPESE
 Septembre 2019

